

L'OBSERVATOIRE Ile-de-France des risques travaux sur réseaux

LE RÔLE DU MAÎTRE D'OUVRAGE (RESPONSABLE DE PROJET) POUR PRÉVENIR LES RISQUES TRAVAUX LIÉS AUX RÉSEAUX

L'implication totale du Maître d'Ouvrage est primordiale pour éviter ce type de sinistre.

Une partie des obligations mentionnées ci-dessous peuvent être confiées à la maîtrise d'œuvre sous la responsabilité du maître d'ouvrage.

STOP AUX INCIDENTS



Droits : caledosphere.com

LES 7 ÉTAPES CLÉS DU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR PRÉVENIR LES RISQUES TRAVAUX SUR RÉSEAUX

PHASE ÉTUDES

- 1  Consulter le site du Guichet Unique* et adresser une DT -Déclaration de projet de Travaux- aux exploitants de réseaux
- 2  Analyser les réponses aux DT faites par chaque exploitant de réseaux
- 3  Faire réaliser les IC -Investigations Complémentaires- nécessaires (recherche de l'emplacement des réseaux afin de les localiser précisément) par un prestataire certifié
- 4  Evaluer les risques, adapter le projet et le DCE en fonction des réponses aux DT et du résultat des IC. Prévoir dans le marché de travaux les clauses techniques et financières

PHASE TRAVAUX

- 5  Faire réaliser le marquage piquetage des réseaux enterrés, signer le compte-rendu de marquage piquetage et s'assurer de son maintien pendant toute la durée des travaux
- 6  Recevoir et valider tout arrêt de travaux de l'exécutant suite à la découverte d'anomalie, et prévenir l'opérateur concerné
- 7  Faire effectuer un plan de récolement précis (de classe A) des ouvrages construits et/ou modifiés

* POUR EN SAVOIR PLUS :

Guichet Unique - Construire sans détruire : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux : http://www.fntp.fr/idf/travaux-publics/p_689112/telechargez-les-lettres-d-information?cid=cc_677672